

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 13 janvier 2009, à 20h, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Yvon Boucher, maire, et à laquelle assistent M^{me} Huguette Beauregard, conseillère, ainsi que MM. Marcel Bouvier, Serge Gendron, Serge Viens et Michel Denicourt, conseillers.

Absent : M. François Boulay, conseiller

Sont également présents : la greffière, M^{me} Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay

2009-001 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 9 et 17 décembre 2008

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 9 et 17 décembre 2008 a été remise à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu que les procès-verbaux des séances du 9 et 17 décembre 2008 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

2009-002 Adoption des comptes selon la liste du 7 janvier 2009

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu que les comptes inscrits sur la liste du 7 janvier 2009 soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 8CH501889 à 8CH501913 et 8CH502020 à 8CH502038 pour un montant de :

262 745,43 \$

Chèques 8CH502039 à 8CH502092 pour un montant de :

300 837,04 \$

Comptes payables :

Chèques 9CH500000 à 9H500098 pour un montant de :

171 988,09 \$

Comptes recevables :

Comptes 8FD000123 et 8FD000152 pour un montant de :

(-4 738,87 \$)

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} période de questions.

2009-003 Adoption du règlement n° 149 modifiant le règlement n° 141 concernant les coûts supplémentaires des travaux sur l'avenue Nadeau

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement numéro 149 modifiant le règlement numéro 141 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt des travaux de réfection d'une partie de l'avenue Nadeau pour un montant additionnel de 289 000 \$ » soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2009-004 Résolution pour remplacer l'article 2 du règlement n° 142 relatif aux travaux d'égout sanitaire sur une partie du rang Double

Il est proposé par : Michel Denicourt

Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu que l'article 2 du règlement intitulé « Règlement numéro 142 décrétant des travaux d'égout sanitaire sur un secteur de rang Double et un emprunt pour en acquitter le coût » soit remplacé par l'article suivant :

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux d'égout sanitaire sur un secteur du rang Double selon la prévision détaillée du coût des travaux produite par M. Dave Williams, ingénieur de la firme BPR-Infrastructure inc., en date du 16 septembre 2008 et joint au présent règlement comme annexe « A-1 » pour en faire partie intégrante et de l'estimé des coûts produit par M^{me} Micheline Quilès, trésorière en date du 14 octobre 2008 et joint au présent règlement comme annexe « A-2 » pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

2009-005 Acquisition de la solution Immonet de GFI Solutions d'affaires

Il est proposé par : Serge Gendron

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'acheter de la compagnie GFI Solutions d'affaires, la solution Immonet pour le Service de la taxation, au coût de 4 829 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans la soumission de ladite compagnie en date du 29 octobre 2008.

Adoptée à l'unanimité

2009-006 Délégation des pouvoirs nécessaires à demander des soumissions pour les assurances collectives

Attendu que la Ville de Saint-Césaire accepte la recommandation du Groupe financier AGA inc., de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective;

Attendu qu'il est nécessaire pour la Ville dans le cadre du regroupement de déléguer à l'une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire délègue à la ville de Drummondville les pouvoirs nécessaires, afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de l'Estrie-Montérégie et ce, par l'intermédiaire du Groupe financier AGA inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective pour et au nom du regroupement.

Adoptée à l'unanimité

2009-007 Ajustement salarial 2009 des employés selon les conventions de travail

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'appliquer la clause salariale des conventions des cadres, des cols blancs et des cols bleus de la Ville de Saint-Césaire en accordant une hausse salariale de 2% à partir du 1^{er} janvier 2009 à tous les employés faisant partie de ces conventions.

Adoptée à l'unanimité

2009-008 Augmentation de salaire de la greffière à la Cour municipale

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'accorder, à partir du 1^{er} janvier 2009, une augmentation salariale de 1 923,32 \$ à Mme Manon Côté, greffière à la Cour municipale, inclus à même ce montant l'ajustement de 2% accordé à tous les cadres.

Adoptée à l'unanimité

2009-009 Augmentation de salaire de la secrétaire réceptionniste

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accorder, à partir du 1^{er} janvier 2009, une augmentation salariale de 1,06 \$ l'heure à Mme Sylvie Morier, secrétaire réceptionniste, inclus à même ce montant l'ajustement de 2% accordé à tous les cols blancs.

Adoptée à l'unanimité

2009-010 Augmentation de salaire du directeur des loisirs

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accorder au directeur des loisirs, M. Éric Sirois, un ajustement salarial comme suit :

2 100 \$ au 1^{er} janvier 2009

2 000 \$ au 1^{er} janvier 2010

2 000 \$ au 1^{er} janvier 2011

Inclus à même ces montants l'ajustement régulier accordé annuellement au personnel cadre selon la convention de travail en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2009-011 Annulation d'un compte recevable au nom de B. Frégeau et Fils inc.

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu d'annuler le solde du compte recevable, facture 7FD000216 au nom de B. Frégeau & Fils inc., au montant de 1 953,43 \$, plus les intérêts courus à date, considérant que ce montant n'aurait pas dû apparaître sur la facture initiale.

Adoptée à l'unanimité

2009-012 Demande d'avis juridique relatif au prêt accordé à la CoopAQ

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : aucun proposeur

Qu'un avis juridique soit demandé afin de vérifier la légalité du prêt de 40 000\$ consenti à la CoopAQ en 2007.

Le maire appelle le vote.

Vote pour : Serge Gendron

Vote contre : Marcel Bouvier, Serge Viens, Michel Denicourt, Huguette Beauregard

Rejeté

2009-013 Mode de remboursement du prêt de 40 000 \$ consenti à la CoopAQ

Considérant qu'un prêt de 40 000 \$ a été fait en octobre 2007 à la Coopérative académique du Québec pour des travaux de réparation de toiture;

Considérant que l'entente de remboursement était le versement de 4 000 \$ par année et ce, à partir du 1^{er} octobre 2008;

Considérant que les travaux de réparation de toiture n'ont pas été réalisés et que la Ville de Saint-Césaire a demandé en avril 2008 le remboursement complet du montant prêté;

Considérant que le conseil d'administration de la CoopAQ dans sa résolution n° 76-CA-08-01 du 16 décembre 2008, propose un nouveau mode de remboursement du prêt;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'accepter la proposition de la Coopérative académique du Québec de rembourser le prêt de 40 000 \$ consenti par la Ville de Saint-Césaire à raison de paiements égaux de 500 \$ par mois, débutant le 1^{er} janvier 2009.

Et qu'advenant que des sommes supplémentaires seraient disponibles en cours d'année ou ultérieurement, la CoopAQ pourra augmenter le montant du remboursement.

Le maire appelle le vote.

Vote pour : Marcel Bouvier, Serge Viens, Michel Denicourt, Huguette
Beauregard
Vote contre : Serge Gendron

Adoptée à la majorité

Point 13 de l'ordre du jour. Le conseil ne donnera pas suite à la demande d'appui et d'aide financière adressée par la Maison de la culture au Cœur de la Montérégie.

2009-014 Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux – appui financier

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'accorder un appui financier de 500 \$ pour 2009 à l'organisme à but non lucratif La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux.

Adoptée à l'unanimité

2009-015 24^{ième} Quillethon de l'Association de la Paralyse Cérébrale du Québec – appui financier

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'accorder un appui financier de 300 \$ pour le 24^e Quillethon de la Paralyse Cérébrale qui se tiendra à la Salle de Quilles Tremblay de Saint-Césaire les 24 et 25 janvier 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-016 33^{ième} édition des Jeux des aînés de la FADOQ – appui financier

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu d'accorder un appui financier de 250 \$ pour la tenue de la 33^{ième} édition des Jeux des aînés de la FADOQ, région Richelieu-Yamaska qui aura lieu de mars 2009 à mai 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-017 Stage journalistique au Vietnam d'une étudiante de Saint-Césaire – appui financier

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu d'accorder un appui financier de 200 \$ à Mme Isabelle Larose, étudiante demeurant à Saint-Césaire, pour son stage journalistique au Vietnam en mai 2009. Ce montant sera payé à même le surplus de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

2009-018 Demande adressée au MTQ pour recomptage de la circulation des véhicules à l'intersection rue Notre-Dame et avenue du Frère-André

Considérant que par sa résolution 144-2008 du 8 avril 2008 le conseil municipal demandait au ministère des Transports (MTQ) l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire à l'intersection de la rue Notre-Dame et de l'avenue du Frère-André;

Considérant la réponse du Ministère, à l'effet qu'une signalisation d'arrêt n'est pas recommandée puisqu'elle pénaliserait indûment les usagers de cette artère collectrice et supposerait des manœuvres de freinage de camions avec toutes les nuisances sonores qui les accompagnent;

Considérant que malgré la réponse négative du MTQ, la Ville a quand même installé un panneau d'arrêt obligatoire à cet endroit durant plusieurs semaines et que les usagers de cette artère se sont habitués rapidement et aucune plainte n'a été déposée à la municipalité durant cette période;

Considérant que les données recueillies à l'automne 2008 relativement à la rue Notre-Dame, intersection avenue du Frère-André, ne semble plus du tout correspondre à la réalité d'aujourd'hui et encore moins dans 5 mois;

Considérant que d'ici quelques mois, tout le projet de l'ancien collège, soit la pharmacie, le CLSC, la clinique médicale et la résidence pour personnes âgées sera entièrement complété ce qui occasionnera beaucoup plus d'achalandage dans ce secteur notamment à l'intersection en cause et ce, comparativement à l'an dernier;

Considérant que le pont Gervais sur la route 233 est maintenant ré-ouvert à la circulation augmentant considérablement le nombre d'usagers (incluant les 300 à 400 camions par jour) sur la rue Notre-Dame;

Pour ces motifs :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'adresser les demandes suivantes au ministère des Transports du Québec (MTQ), soit :

- Ø De procéder à un nouveau comptage des débits véhiculaires et piétonniers à l'intersection de la rue Notre-Dame et avenue du Frère-André, et ce, dès le projet du collège terminé, c'est-à-dire, au début de l'été 2009, afin de revoir la pertinence d'un panneau d'arrêt obligatoire à cet endroit;
- Ø Et en attendant d'obtenir le résultat de ce comptage, qui se doit d'être positif en faveur de la sécurité des usagers, la Ville de Saint-Césaire vous demande expressément de tolérer l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire à l'intersection de la rue Notre-Dame et avenue du Frère-André, et ce, immédiatement.

Adoptée à l'unanimité

2009-019 Bell Canada – contrat de 36 mois pour le service téléphonique

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'accorder le contrat du service téléphonique de la Ville de Saint-Césaire à la compagnie Bell Canada pour une période de 36 mois.

Adoptée à l'unanimité

2009-020 Changement proposé pour la journée de l'enlèvement des matières recyclables – avis à la MRC de Rouville

Considérant que Services Matrec inc. a soumis à la MRC de Rouville, le 5 janvier 2009, une proposition afin que la journée d'opération pour l'enlèvement des matières recyclables sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire soit dorénavant le mercredi au lieu du vendredi;

Considérant que, conformément à l'article 2 de la section II des clauses administratives du cahier des charges relatif à l'enlèvement, au transport et au traitement des matières recyclables, l'horaire établi entre les parties ne pourra être modifié à moins d'autorisation écrite préalable de la MRC de Rouville;

Considérant que les frais inhérents à de telles modifications pour informer la population sont à la charge de l'entrepreneur;

Considérant que la MRC de Rouville désire connaître l'avis de la Ville de Saint-Césaire avant d'autoriser une telle modification;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu d'informer la MRC de Rouville que la Ville de Saint-Césaire est favorable au changement proposé par Services Matrec inc., à l'effet de modifier le jour de l'enlèvement des matières recyclables afin qu'il soit dorénavant le mercredi au lieu du vendredi sur tout le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2009-021 Fédération québécoise des municipalités – adhésion 2009

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser le paiement pour l'adhésion 2009 à la Fédération québécoise des municipalités au coût de 2 617 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2009-022 La Fondation Rues principales – adhésion 2009

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu d'autoriser le paiement pour l'adhésion 2009 à la Fondation Rues principales au coût de 1 500 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2009-023 Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont/Saint-Césaire – paiement de la quote-part 2009

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de payer la quote-part annuelle de la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont/Saint-Césaire au montant de 237 803,00 \$ en 12 versements égaux payable 1 versement par mois de l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-024 Dépenses incompressibles 2009 - autorisation

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'autoriser, pour l'année 2009, les dépenses incompressibles selon les montants établis au budget et décrites dans la liste suivante :

- Ø Rémunération
- Ø Frais de vérification
- Ø Fourniture d'élection
- Ø R.R.Q, A-E, F.S.S., C.S.S.T., R.Q.A.P.
- Ø REER collectif, assurances collectives
- Ø Quote-part MRC, évaluation
- Ø Frais de poste, téléphone
- Ø Services payés à d'autres municipalités
- Ø Éclairage des rues, électricité
- Ø Contrat de déneigement et d'achat de sel à déglacement

- Ø Service de la dette, intérêts sur billets
- Ø Location de bâtisse
- Ø Immatriculation

Adoptée à l'unanimité

2009-025 Avis de motion – abrogation du règlement n° 1

Avis de motion est donné par M. Marcel Bouvier, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement dans le but d'abroger le règlement n° 1 fixant le jour de la tenue des séances du conseil.

2009-026 Avis de motion – abrogation du règlement n° 7

Avis de motion est donné par Mme Huguette Beauregard, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement dans le but d'abroger le règlement n° 7 sur la discipline interne des policiers de la Ville de Saint-Césaire.

2009-027 Acquisition du logiciel Première Ligne – Service de sécurité incendie

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'acheter pour le Service de sécurité incendie, de la compagnie Logiciels Première Ligne inc., un logiciel Première Ligne de base incluant licence, module de rapport et de prévention et contrat d'entretien, au coût de 4 009,32 \$, taxes incluses, le tout tel que décrit dans la soumission de ladite compagnie en date du 3 novembre 2008.

Adoptée à l'unanimité

2009-028 Acquisition d'équipements pour le Service de sécurité incendie

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'acheter pour le Service de sécurité incendie, de la compagnie CMP Mayer inc., les équipements suivants :

- § 2 habits de pompier au coût de 1 275 \$ l'unité, plus les taxes;
- § 6 longueurs de boyaux au coût de 744 \$, plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2009-029 Réhabilitation du puits municipal n° 2 – Mandat à Laforest Nova Aqua

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu de retenir les services de la firme Laforest Nova Aqua (LNA) pour les travaux de réhabilitation du puits municipal n° 2 pour un montant total de 21 600 \$, plus les taxes applicables, le tout selon l'estimation des coûts du 16 octobre 2008 de ladite firme.

Adoptée à l'unanimité

**2009-030 Coordination des travaux de réhabilitation du puits municipal n° 2 –
Mandat à Laforest Nova Aqua**

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de retenir les services de la firme Laforest Nova Aqua (LNA) pour la coordination des travaux de réhabilitation du puits municipal n° 2 pour un montant total de 8 787,94 \$, plus les taxes applicables, le tout selon l'estimation des coûts du 5 octobre 2008 de ladite firme.

Adoptée à l'unanimité

2009-031 Achat d'un coffre à outils pour le Service des travaux publics

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'acheter pour le Service des travaux publics, chez la compagnie Les Surplus G.R.L. inc., 1 coffre à outils 8 tiroirs, au coût de 550 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2009-032 Décompte progressif no 1 des travaux d'égout sanitaire sur les rues
Leclaire et Girard – paiement à Bertrand Mathieu Ltée**

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu de payer à même le règlement d'emprunt n° 132 à la compagnie Bertrand Mathieu Ltée un montant de 194 277,56 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 des travaux exécutés jusqu'au 19 décembre 2008 pour le prolongement d'égout sanitaire des rues Leclaire et Girard, tel que recommandé par BPR-Infrastructure inc. le 9 janvier 2009.

Adoptée à l'unanimité

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

En conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité soumet à la consultation publique le 1^{er} projet de règlement no 92-2005-25 adopté lors de la séance du 9 décembre 2008 et qui vient modifier le zonage afin d'apporter des modifications aux usages dans la zone 109 ainsi que les limites de cette zone.

Les modifications sont les suivantes :

- Ø Ajout de l'usage habitations bifamiliales isolées
- Ø Agrandissement de la zone 109 à même la zone 107

Le projet de règlement est expliqué et après avoir répondu aux questions, le maire met fin à la consultation publique.

2009-033 Adoption du second projet de règlement 92-2005-25 modifiant les usages dans la zone 109 et ses limites

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-25 modifiant le règlement de zonage 92-2005 concernant les usages autorisés dans la zone résidentielle 109 ainsi que ses limites » soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2009-034 Adoption du projet de règlement 92-2005-26 concernant les dispositions quant aux ventes de garage

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu que le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-26 modifiant le règlement de zonage 92-2005 concernant les dispositions quant aux ventes de garage » soit et est adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet est fixée au 10 février 2009 à 20h en la Salle du conseil de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2009-035 Avis de motion – règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions quant aux ventes de garage

Avis de motion est donné par M^{me} Huguette Beauregard, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 92-2005 concernant les dispositions quant aux ventes de garage.

2009-036 Adoption du 1^{er} projet de règlement 92-2005-27 concernant les usages dans la zone 207 et autres dispositions d'ordre général

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu que le 1^{er} projet de règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-27 modifiant le règlement de zonage 92-2005 concernant les usages autorisés dans la zone 207 ainsi que certaines dispositions d'ordre général » soit et est adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet est fixée au 10 février 2009 à 20h en la Salle du conseil de l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2009-037 Avis de motion – règlement modifiant le règlement de zonage concernant les usages dans la zone commerciale 207 et des dispositions d'ordre général

Avis de motion est donné par M. Michel Denicourt, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 92-2005 concernant les usages dans la zone commerciale 207 et certaines dispositions d'ordre général.

2009-038 Adoption du projet de règlement 95-2005-02 concernant les documents requis pour les projets intégrés

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu que le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 95-2005-02 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 95-2005 concernant les documents d'accompagnement requis pour les projets intégrés » soit et est adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet est fixée au 10 février 2009 à 20h en la Salle du conseil de l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2009-039 Avis de motion – règlement modifiant le règlement des permis et certificats sur les documents requis pour les projets intégrés

Avis de motion est donné par M. Marcel Bouvier, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement des permis et certificats numéro 95-2005 concernant les documents requis pour les projets intégrés.

2009-040 Avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 107 sur la tarification des permis et certificats

Avis de motion est donné par M^{me} Huguette Beauregard, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement numéro 107 sur la tarification des permis et des certificats d'autorisation afin d'enlever le coût des permis de vente de garage.

2009-041 Dérogation mineure – lot 1 592 761 avenue Nadeau - approbation

Considérant la demande formulée par Mme Joanie Ducharme pour une dérogation mineure à l'égard du lot 1 592 761 sis sur l'avenue Nadeau;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 novembre 2008 par sa résolution 163-11-2008;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal L'Avenir des Rivières édition du 10 décembre 2008;

Considérant qu'aucune personne ne s'est opposée à cette demande;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu que le Conseil approuve la demande de dérogation mineure de Mme Joanie Ducharme en autorisant une profondeur moyenne minimale de 27,98 mètres pour la subdivision du lot 1 592 761 en deux lots contrairement à 30 mètres tel qu'exigé par le règlement de lotissement 93-2005.

Adoptée à l'unanimité

2009-042

Demande à la CPTAQ – lotissement et aliénation d'une partie de la propriété de Les Sablières Saint-Césaire inc. en faveur de Lacaille-Vincelette Transport inc.

Considérant que la compagnie Les Sablières Saint-Césaire inc. détient une propriété située en zone agricole, laquelle représente une superficie totale approximative de 180,76 hectares (1 807 699 m²) et est constituée :

- § Des lots 3 269 980, 1 593 371, 1 594 384 et 1 594 385 du cadastre du Québec, sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire;
- § Des lots 421-P et 422-P du cadastre de Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- § Des lots 461-P, 462-P, 463-P, 464-P du cadastre de la Paroisse de Sainte-Brigide, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Considérant que Les Sablières Saint-Césaire inc. souhaite lotir et aliéner une partie de sa propriété en faveur de Lacaille-Vincelette Transport inc., laquelle partie représente une superficie totale approximative de 114,67 hectares (1 146 760,7 m²) et est constituée des parties de lots :

- § 3 269 980 du cadastre du Québec, sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire;
- § 421-P et 422-P du cadastre de Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- § 461-P, 462-P, 463-P, 464-P du cadastre de la Paroisse de Sainte-Brigide, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Considérant que le lotissement de la propriété détenue par Les Sablières Saint-Césaire inc. et l'aliénation de la portion morcelée en faveur de Lacaille-Vincelette transport inc., requièrent l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Considérant que la portion de la propriété qui sera aliénée en faveur de Lacaille-Vincelette Transport inc., conservera ses vocations, affectations et usages actuels;

Considérant que Lacaille-Vincelette Transport inc. projette poursuivre les activités d'extraction ayant actuellement cours sur la sablière déjà établie à cet endroit;

Considérant que la portion de la propriété qui sera conservée par Les Sablières Saint-Césaire inc. conservera sa vocation agricole et sera affectée à cette fin;

Considérant que Lacaille-Vincelette Transport inc. envisage éventuellement se départir des portions non affectées à la sablière en faveur d'exploitants agricoles du secteur avoisinant et qu'il en résultera une optimisation des activités agricoles dans le secteur;

Considérant que Les Sablières Saint-Césaire inc. envisage éventuellement se départir de la portion résiduelle de sa propriété en faveur d'exploitants agricoles du secteur avoisinant et qu'il en résultera une optimisation des activités dans le secteur;

Considérant que les objectifs visés à cette demande sont conformes à la réglementation municipale en ce qui a trait à la partie de la propriété située dans la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que l'appréciation de la demande en fonction des différents critères décisionnels contenus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles LPTAA, démontre :

- § Que cette demande ne comporte aucun impact négatif par rapport au potentiel ni par rapport aux activités agricoles que nous retrouvons sur les lots visés et avoisinants;
- § Que cette demande ouvre des perspectives d'intérêt permettant d'envisager un remembrement éventuel des portions bénéficiant d'un potentiel agricole, avec les entités et entreprises agricoles du secteur avoisinant;
- § Que cette demande ne comporte aucune contrainte, ni aucun effet, quant à l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement, pour les établissements de production animale;
- § Que cette demande ne comporte aucun impact quant aux caractéristiques agroforestières du milieu, de même que par rapport à l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- § Que cette demande ne comporte aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et de la région;

Considérant qu'il est d'intérêt pour l'agriculture locale et régionale, et le développement d'activités agricoles dynamiques, que la commission (CPTAQ) donne droit à cette demande;

En conséquence :

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu :

Que le préambule fait partie de la présente résolution;

Que la Ville de Saint-Césaire recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation demandée par Lacaille-Vincelette Transport inc., pour le lotissement et l'aliénation d'une propriété détenue par Les Sablières Saint-Césaire inc.

Adoptée à l'unanimité

2009-043 Programme Rénovation-Québec / paiement de l'aide financière de 20 000\$ à Mme Johanne Beaudry

Considérant que Mme Johanne Beaudry a été sélectionnée pour une aide financière dans le cadre du Programme Rénovation-Québec 2008 pour sa propriété sise au 1221 avenue Dufresne à Saint-Césaire;

Considérant que les travaux de rénovation de cette propriété sont terminés et ont été réalisés selon les règles de l'art;

Considérant que l'inspecteur en bâtiments, M. Nicolas Fernandez recommande le paiement de l'aide financière promise;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de verser à Mme Johanne Beaudry l'aide financière dans le cadre du Programme Rénovation-Québec 2008 au montant de 20 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2009-044 Entente pour travaux municipaux – signature d'une entente pour la Phase III de Les Développements Édouard Viens inc.

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire l'entente relative à des travaux municipaux Phase III (prolongement de l'avenue Viens) à intervenir entre la Ville de Saint-Césaire et Les Développements Édouard Viens inc.

Adoptée à l'unanimité

2009-045 Entente pour travaux municipaux – mandat à une firme d'ingénieur pour la Phase III de Les Développements Édouard Viens inc.

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu de mandater la firme Teknika-HBA, experts-conseils, de Saint-Hyacinthe, pour la Phase III des travaux du promoteur Les Développements Édouard Viens Inc. dans le cadre de l'entente de travaux municipaux pour le prolongement de l'avenue Viens.

Adoptée à l'unanimité

2009-046 Achat de 5 voiturettes de golf électriques

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu d'autoriser l'achat de 5 voiturettes de golf électriques Club Car DS 2002, à la compagnie Équipements Pierre Champigny Ltée, au prix de 2 200 \$ l'unité, plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans la soumission de ladite compagnie, en date du 5 janvier 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-047 Avis de motion – règlement de constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Avis de motion est donné par M. Marcel Bouvier, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement sur la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques relativement à l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières.

Lecture de la correspondance.

2^{ième} période de questions.

Levée de la séance.

Yvon Boucher
Maire

Louise Benoit
Greffière